



MAIRIE DE PALLEVILLE

Tél : 09.63.67.09.07

Mail : mairiedepalleville@gmail.com

CONVENTION

PRÊT DE MOBILIER ET/OU DE MATERIEL

Entre le Maire de PALLEVILLE

Et

M., Mme., Mle.....

Adresse :

Tél. :

qui sollicite l'autorisation d'emprunter gratuitement :

.....
.....,

du..... au

de à :

1- Engagement de l'emprunteur du mobilier et/ou du matériel

L'organisateur s'engage à utiliser correctement le mobilier et/ou matériel emprunté à le nettoyer et à le remettre en état après usage.

L'organisateur s'engage à ne pas laisser le mobilier et/ou matériel à l'extérieur sans surveillance et/ou soumis aux intempéries.

L'organisateur s'engage à examiner et compter chaque élément, en présence du responsable municipal.

2- Conditions de paiement

Le prêt est fait à titre gracieux.

Toutefois, un dépôt de garantie de 500 € sera versé par chèque établi à l'ordre du Trésor public pour les dommages éventuels.

LA CAUTION NE SERA RENDUE QUE HUIT JOURS APRES LA FIN DE LA PERIODE DE PRET PAR LA MAIRIE.

3- Responsabilité

Dans l'exécution du présent contrat, seule est engagée la responsabilité de l'emprunteur.

Je soussigné,

reconnaît avoir pris connaissance des recommandations édictées dans le présent contrat,

avoir examiné et compté le matériel emprunté, soit :

.....

.....

et autorise Monsieur le Maire de Palleville à encaisser le chèque de dépôt de garantie, de **500 €**, si des détériorations sont constatées sur le mobilier et/ou matériel restitué.

Fait à Palleville, le

Le Maire

L'organisateur,

